

PV de la réunion du conseil municipal
du 18 juillet 2025 à 18h

L'an deux-mille-vingt-cinq le 18 juillet à 18h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le 11 juillet 2025, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Annabelle Auclerc, Franck Bouchacourt, Ghislain Butin, Nicolas Crasnier, Rémy Fructus, Jonathan Gardet, Floriane Larue, Jean-Marc Nicolas et Élisabeth Perronnet.

Absents excusés : René Auclerc, Fabien Barillé, Marie-Isabelle Diaz, Martial Labrosse, (procuration donnée à Floriane Larue)

Secrétaire de séance : Nicolas Crasnier

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 juin 2025 :

Le compte rendu du conseil municipal du 19 juin 2025 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Approbation de l'ordre du jour :

- *Création de postes permanents et modification du tableau des effectifs*
- *Extension réseau AEP - Chemin de Montreval - mise en place d'une offre de concours avec le syndicat des eaux*
- *Détermination du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne en vue des élections municipales 2026*
- *Point Broyage*
- *Acquisition parcelle de terrain*
- *Revalorisation du régime indemnitaire, RIFSEEP, de l'agent titulaire du secrétariat*
- *Validation devis divers*
 - *Climatisation pour le commerce*
 - *Honoraires pour le permis de construire du préau*
 - *Divers*
- *Comptes rendus divers*
- *Questions diverses*

1. Création de postes permanents et modification du tableau des effectifs

Suite à une demande de renseignements auprès du centre de gestion concernant nos différents emplois de remplacement des disponibilités d'agents, le maire informe le conseil qu'il faut régulariser la situation car nous ne sommes pas dans la légalité.

En effet, pour remplacer des agents en disponibilité avec un CDD pour remplacement temporaire d'agents momentanément indisponibles il faut reprendre des agents du même grade que celui du poste existant, sinon il faut créer un emploi permanent qui fixe le grade, le nombre d'heures et les missions qui seront proposées.

Par conséquent il y a lieu de créer 2 ou 3 emplois permanents :

- 1 emploi permanent d'adjoint technique de 25h/semaine à partir du 1^{er} octobre 2025 pour remplacer M. Xavier Boucaud qui a renouvelé sa disponibilité pour 1 an ;

- 1 emploi permanent d'adjoint technique de 30h/semaine à partir du 1^{er} septembre pour le remplacement de Mme Hazar Tilouch toujours en disponibilité ;
 - 1 emploi permanent d'adjoint technique de 18h/semaine à partir du 1^{er} septembre 2025 pour le remplacement de Mme Danielle Duperron en disponibilité également.
- Il est noté que la création de ces 3 emplois modifie le tableau des effectifs et que ceux-ci doivent être budgétisés.

Le conseil municipal, après discussions **DÉCIDE** :

- **DE CRÉER** un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique *C* pour effectuer les missions d'entretien **des espaces verts, des bâtiments, de la voirie** à temps non complet à raison de **25/35ème**, à compter du **1^{er} octobre 2025** ;
- **DE CRÉER** un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique *C* pour effectuer les missions d'entretien **des bâtiments communaux (école/mairie) et aide à la cantine et école** à temps non complet à raison de **30/35ème**, à compter du **1^{er} septembre 2025** ;
- **DE CRÉER** un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique *C* pour effectuer les missions **d'entretien et d'aide à l'école du haut** à temps non complet à raison de **18/35ème**, à compter du **1^{er} septembre 2025**
- **D'AUTORISER** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée ou indéterminée ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2025 et au 1^{er} octobre 2025.

2. Extension réseau AEP - Chemin de Montreval- mise en place d'une offre de concours avec le syndicat des eaux

Le maire donne lecture du courrier de M. Epinat Dylan en date du 10 juillet 2025 proposant de participer au financement de l'extension du réseau AEP au chemin de Montreval pour le raccordement de sa maison qui est en cours de rénovation. Le permis de construire a été délivré le 23/12/2021 et prorogé jusqu'au 23/12/2025. M. Epinat Dylan propose de participer à hauteur de 10 000 €.

Il est proposé d'accepter cette offre de concours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** la proposition d'offre de concours de M. Epinat Dylan pour un montant de 10 000 € concernant les travaux d'extension du réseau d'eau potable au « Chemin de Montreval »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération et de mettre en place une convention avec M., Epinat

En même temps le maire propose donc de valider le devis de Secundo pour ses travaux d'extension qui s'élèvent à 13 200 € (- 2000 € de participation du SIEVS) soit 11 200 € restant pour la commune moins l'offre de concours de 10 000 €.

Il informe le conseil que le reste à charge de la commune soit 11 200 € sera à imputer à l'article 20415342 et fera l'objet d'un amortissement (en 2025 si la facture est payée sur l'exercice 2025). La participation du particulier se fera au 1318 qui sera également soumis à l'amortissement.

Il y a lieu de définir la durée de ces amortissements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DÉCIDE** de valider le devis pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable au « Chemin de Montreval » pour un montant à charge de la commune à 11 200 € ;
- **FIXE** la durée des amortissements à **30 ans**.

3. Détermination du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne en vue des élections municipales de 2026

Le maire informe le conseil qu'au vu de l'approbation à l'unanimité de la proposition de répartition par accord local présentée lors du conseil communautaire Brionnais Sud Bourgogne dans sa séance du 2 juillet 2025 le nombre total de sièges es fixé à 47 et leur répartition entre les communes membres comme suit :

- Chauffailles : 9 sièges
- La Clayette : 4 sièges
- Coublanc/St Igny de Roche/Baudemont/St Maurice-les-Chateaneuf/Gibles/Chassigny-sous-Dun et Tancon : 2 sièges
- les autres communes membres : 1 siège

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DÉCIDE** d'approuver le nombre de 47 sièges et leur répartition au sein du conseil de la CCBSB à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux en mars 2026.

4. Point broyage

Le maire fait un point sur le broyage qui a été fait sur la commune.

Le conseil décide de travailler à nouveau avec l'agriculteur retenu, en essayant de faire un seul passage sur une semaine en octobre.

5. Acquisition parcelle de terrain

Le maire donne lecture de la nouvelle proposition de M. Auclair René pour l'achat de la parcelle faisant office de remblai pour la commune, il propose de nous la céder au prix de 3000 € et de récupérer les fermages qui lui sont dûs.

Le conseil décide d'accepter cette proposition à hauteur de 3000 € et de finaliser la vente durant l'exercice 2026.

6. Validation devis

- Le maire présente les devis pour l'acquisition d'une climatisation pour le commerce et le conseil municipal, après discussions **DÉCIDE** de valider le devis de l'entreprise Lespinasse Energie pour un montant de 10701,22 € HT soit 12 841,46 € TTC. (**Sous réserves de l'accord d'Effilogis**)
- Le maire présente les devis pour les honoraires d'un architecte pour le permis de construire du préau (abri du four) et le conseil municipal, après discussions **DÉCIDE** de valider le devis de l'entreprise Figural pour un montant de 1560 € HT soit 1872 € TTC.
- Le maire présente les devis pour des cimaises permettant d'exposer des tableaux dans la salle de restaurant du Coublandi. Le conseil municipal, après discussions **DÉCIDE** de valider le devis de cimaises STAS pour un montant de 178,36 € HT soit 214,03 € TTC.

7. Revalorisation du régime indemnitaire, RIFSEEP, de l'agent titulaire du secrétariat

Le maire rappelle au conseil la date de la dernière révision du régime indemnitaire des agents titulaires qui date du 1^{er} janvier 2025.

(Délibération mettant en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) le 11/10/2016 et le complément indemnitaire annuel (CIA) le 25/11/2021)

Le maire propose d'augmenter à compter du 1^{er} août 2025, l'indemnité de l'agent de secrétariat pour valoriser le travail réalisé sur le suivi, la gestion des payes et contrats, ainsi que pour la responsabilité engagée.

Le conseil décide d'augmenter de 30 € l'indemnité de l'agent à compter du 1^{er} août 2025.

Un arrêté individuel fixant le montant réactualisé sera fait pour cet agent.

8. Comptes rendus divers

Mme Elisabeth Perronnet fait un retour sur le compte rendu du conseil d'école du 26 juin 2025. Un point sur les actions de l'année, sur les effectifs, sur les changements de l'équipe enseignante à la rentrée de septembre.

9. Questions diverses

Faute d'exposants car faute de « clients », il n'y aura plus de marché le vendredi soir.

- Dates :
 - Prochain conseil municipal le jeudi 25 septembre à 19h ;
 - Pas de Réunion publique en septembre à cause du droit de réserve suite aux prochaines élections 2026

La séance est levée à 19h30.